

tête, son adversaire qui a été très-grièvement blessé.

— BRUXELLES. — Un drame s'est passé, avenue d'Anderghem, dans la nuit de samedi à dimanche. Trois voleurs s'étaient introduits dans la demeure d'un capitaine du régiment des guides, quand celui-ci, éveillé par le bruit qu'ils faisaient, arma d'un fusil et fit feu sur eux. Un des malfaiteurs tomba mortellement atteint, le deuxième fut grièvement blessé, et le troisième parvint à prendre la fuite.

M. Stockx, commissaire de police, a commencé l'instruction. Il paraît que ces malfaiteurs sont parvenus à s'échapper par une fenêtre ouverte sur la rue de la Bourse, sans être poursuivis par la police.

— BINCHE. — Jeudi, après-midi, un négociant de Binche, se trouvant à la Bourse, sentit tout à coup une main s'introduire dans sa poche intérieure de son paletot qui contenait un portefeuille renfermant trois mille francs.

Il se retourna immédiatement et aperçut un individu qui tâchait de se frayer un passage à travers la foule ; il le tempoina au collet. Le voleur conduisit au bureau de police où il fut fouillé, mais sans résultat ; il est à présumer que notre filou aura immédiatement passé le portefeuille à un complice. C'est, paraît-il, un pick-pocket de la pire espèce.

Il a été écroué aux Petits-Carmes et mis à la disposition du procureur du roi.

— DAMPREY. — Dans la nuit de samedi à dimanche entre minuit et une heure du matin, un incendie d'une violence extrême éclatait tout à coup dans la maison habitée par le sieur Pierre-Joseph Géni, mécanicien et cabaretier à Damprey. Peu s'en fallut que le feu ne laissât après lui de nombreuses victimes, car cette maison était occupée par vingt personnes. La maison est réduite en cendres. Les pertes sont assez importantes.

## FAITS DIVERS

M. et Mme G..., sont de petits rentiers qui demeurent à Paris, rue de Valenciennes, à Saint-Mandé. Avant-hier soir, ils sortaient avec leur fils, âgé de quinze ans, pour aller faire une promenade au bois de Vincennes. Vers neuf heures ils quittèrent le bois et se disposèrent à rentrer en passant par Vincennes, puis tous les trois s'arrêtèrent devant la porte d'un café de la rue de Paris, où un leur servit des rafraîchissements.

Tout à coup le fils devint sombre, puis prenant un couteau qui se trouvait sur la table, il se précipita sur sa mère, la frappant à coups redoublés. Le père saisit le malheureux jeune homme, cherchant à le maintenir et à parer les coups de couteau qui lui portait à sa mère.

Le pauvre garçon était devenu subitement fou furieux. On dut le conduire hier dans une maison d'aliénés.

— La question des tambours est décidément résolue. Le général Fauré, ministre de la guerre, a décidé qu'il ne serait plus fait de nomination de tambours et que les élèves tambours rentreraient dans les rangs. La suppression des tambours sera générale après les grandes manœuvres de cette année.

Le nombre des clairons et des élèves clairons sera fixé conformément aux prescriptions édictées par la loi du 13 mars 1875 sur la constitution des corps et des régiments de l'armée active et de l'armée territoriale, et aux décrets portant organisation des différentes écoles militaires.

— L'ASSASSINAT DE LA RUE FONTAINE-AU-ROI. — L'autopsie du cadavre a été faite hier à la Morgue par M. Brouardel. Comme nous l'avons dit, la victime n'a pas été tuée du premier coup, il y a eu lutte, courte il est vrai, mais qui a duré quelque temps, et qui a expliqué l'état du corps. La tête de Joubert est, en effet, affaissée à voir. Le haut de la figure ne forme qu'une plaie. Les tempes gauche est brisée, ainsi que la partie postérieure de la tête et du cou droit et la main avec lesquels Joubert a essayé de parer les coups que lui portait son meurtrier sont couverts d'ecchymoses.

Dans un des meubles on a trouvé un bruyon de testament d'un favori d'une jeune fille demeurant faubourg du Temple et de parents éloignés.

Quelques jours avant le crime, Joubert avait entamé des négociations pour la vente de son fonds de commerce. Quant à l'assassin on n'en a encore aucune nouvelle.

Le bruit de son arrestation a couru hier, mais malheureusement ce bruit était faux. Constataient le reste que Foubler a eu parfaitement le temps de s'en aller et même de gagner la frontière, et qu'il avait été commis à neuf heures et quelques minutes, ou à la fin à dix heures avec une valise, et il a pu prendre un des nombreux trains express qui partent à minuit. Il est probable que les observations de la vicime auront lieu demain; le corps a été réclamé par la famille.

— Les murs de Munich étaient couverts ces jours derniers d'affiches colossales annonçant qu'au théâtre du Colisée un gorille exécutait sur la scène les meilleurs morceaux des maîtres allemands. Tout Munich est allé entendre le gorille violoniste, et l'on disait même que le quadrupède devait partir pour Berg, ou le roi Louis II. désirait entendre exécuter le grand air d'Eisa du Lohengrin de Wagner. Des journalistes complaisants de Cologne ont écrit au gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

« Un de ces jours derniers, dit le Valerian de Vienne, un spectateur eut l'idée singulière de jouer avec un gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

« Un de ces jours derniers, dit le Valerian de Vienne, un spectateur eut l'idée singulière de jouer avec un gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

« Un de ces jours derniers, dit le Valerian de Vienne, un spectateur eut l'idée singulière de jouer avec un gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

« Un de ces jours derniers, dit le Valerian de Vienne, un spectateur eut l'idée singulière de jouer avec un gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

« Un de ces jours derniers, dit le Valerian de Vienne, un spectateur eut l'idée singulière de jouer avec un gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

« Un de ces jours derniers, dit le Valerian de Vienne, un spectateur eut l'idée singulière de jouer avec un gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

« Un de ces jours derniers, dit le Valerian de Vienne, un spectateur eut l'idée singulière de jouer avec un gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

« Un de ces jours derniers, dit le Valerian de Vienne, un spectateur eut l'idée singulière de jouer avec un gorille musicien, un professeur de l'université de Munich public; à ce sujet une dissertation dans la Gazette d'Ausbourg, à laquelle répliqua aussitôt un autre professeur de l'université d'Erlangen :

les aliénés. Parmi ces derniers se trouvait un jeune homme de dix-neuf ans, le nommé Appert; la folie de celui-ci était douce, inoffensive, et ce n'est qu'à des intervalles éloignés, et en proie à des crises de violence et de fureur. Le 3 mars, Appert fut pris d'un de ces accès et se jeta à la gorge d'un des gardiens qui voulait lui imposer un travail.

Estoret intervint, armé d'une canne, et une lutte s'engagea entre lui et le fou, qui, bien qu'il avait été très-grièvement blessé, se traîna vers la salle des gouches. Dans le trajet, Estoret, qui s'était armé d'une fourche, frappa l'aliéné à coups redoublés et avec tant de violence qu'il lui cassa un bras. Le blessé fut, par Estoret, conduit à un gardien qui lui donna quelques soins, mais il se garda bien de l'envoyer à l'infirmerie et d'avertir le médecin chargé du service.

Cependant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

« Je le conduirai moi-même », dit Estoret ; et, en effet, il fit appeler une tapissière et quitta la ferme avec le blessé. Une heure après, il revenait seul, paraissant fort agité et disant que pendant la route Appert avait tenté de se jeter dans la Seine, qu'il avait pu le rejoindre et que le fou s'était enfoncé dans les bois voisins. L'évasion fut signalée à Clermont, et, pendant plusieurs jours, la gendarmerie battit vainement le pays.

C'est pendant quelques jours après, l'état du malade s'aggrava, le gardien mit son chef en demeure de conduire Appert à l'asile de Clermont, et menaça de prévenir M. Labitte au cas où il refuserait de le faire.

jusqu'au moment où il avait vu son adversaire sans mouvements; en effet, il sortit de son action, il était allé qu'enfir, émort dans le chemin.

Lorsque les gendarmes arrivèrent chez lui pour l'arrêter, Estoret leur dit : — Tiens ! vous venez pour mon affaire, mes frères ?

— M. bien, entrez donc prendre un verre de vin ; moi, je vais devant, je rencontre le procureur de la République en route.

— Pendant que les bons gendarmes videraient leurs verres, Estoret remplissait précipitamment ses poches de 70,000 fr. de valeurs, et nouveau Robert-Macaire, monté sur son meilleur cheval, il alla à bride abattue jusqu'à Compiègne, où il sauta dans le train pour la Belgique.

Pris de remords sans doute, il revint se constituer prisonnier à la frontière, où l'attendait le chef de la sûreté, M. Macé, qui le ramena seul à Paris.

Estoret comparait hier devant la cour d'assises de Beauvais. Il est grand fort, correct de tenue, l'allure d'un paysan aisé, 30 ans.

Et Lachard est au banc de la défense. Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

L'accusé dit que partout on corrige — c'est son terme — les fous insoumis ; il prétend qu'il n'est pas responsable de sa conduite, mais il reconnaît qu'il leur donnait des soufflets.

Sur la question des coups de fourche donnés à Appert, Estoret répond : « Je n'ai pas de peine à reconnaître que j'ai frappé Appert sur le front avec un morceau de bois cassé. Je n'ai pas cassé tout cela. »

Enfin sur la mort d'Appert : « Je ne l'ai pas tué tant que cela ! »

Estoret prétend qu'il a étranglé Appert en serrant sa cravate. Appert avait sauté sur lui soudainement, à coups de poing, et menaçait de le tuer; il ne lui donna la mort que pour se défendre.

Il ne s'explique pas sur la circonstance de la corde tordue «roulée autour du cou d'Appert, liée très-fortement et faisant deux tours.

Le fait suivant est révélu par l'interrogatoire : L'incrimine Laurent, après la découverte du cadavre, s'est écrié en parlant d'Estoret : « Tu courras bien la carrière ! » et l'engagait à se brûler la cervelle. Celui-ci chercha des faux-fuyants, assurant qu'il allait courir immédiatement chez le procureur de la République, en réalité, il préparait sa fuite.

Les quatre premières dispositions énoncées sont celles de MM. Labitte frères, fils et neveu. M. Auguste Labitte est directeur de la presse à Clermont, et M. Gustave Labitte, médecin et chef.

Le directeur prétend qu'Estoret n'est pas un méchant homme; il constate que l'on donne des soufflets aux aliénés. Le docteur se montre moins favorable à l'accusé.

M. le président demande à M. Labitte pourquoi les fouilles et les recherches du cadavre ont été confiées à Estoret, et non à Leclercq ou à Cheveau.

Les réponses des témoins n'ont pas paru convaincantes.

L'interrogatoire s'achève sur cette phrase : « J'étais un homme fou qu'Estoret prononce pour la troisième fois. »

Il est l'heure. L'audition des témoins commence.

Le premier témoin est M. Auguste Labitte, ancien député de l'Oise, directeur de l'asile de Clermont.

Les rancunes politiques ont exploité violemment contre lui le crime de Villers, et il n'a pu résister à la tentation de la justice. M. Labitte fut suspendu de ses fonctions, et, aujourd'hui, l'on annonce sa démission.

M. Labitte déclare qu'avant l'épouvantable affaire de Villers, il avait vu Estoret et n'avait jamais donné aucun sujet de plainte.

D. Avez-vous vu que votre employé avait martyrisé un pauvre petit idiot ? — R. Je l'ignore. On m'a dit, depuis, qu'il avait seulement menacé l'enfant, et que celui-ci, épouvanté s'était enfui dans la neige.

D. — Estoret était brutal, il était le terror des employés et des malades ? — R. Il était brutal, mais il n'avait jamais reçu de réclamations de la part de ceux qui étaient en contact avec lui.

M. le docteur Gustave Labitte, médecin en chef de l'asile et frère du précédent témoin :

C'est sur mon ordre que les fouilles ont été opérées.

Estoret disait « qu'on pouvait creuser tant qu'on voulait, on n'y trouverait rien. » D. Pourquoi avez-vous confié la direction de ce travail à l'homme que l'on soupçonnait d'un crime ? — R. J'étais sûr, de cette façon d'avoir toujours Estoret sous la main. (Mouvements divers.)

D. Vous voyez que cela ne l'a pas empêché de se tenir.

Les dépositions de MM. Georges et Paul Leclercq, fils et neveu de nos témoins, se réfèrent aux mêmes faits et ne révèlent rien de nouveau.

Le gardien Halavant, employé à l'asile de Villers, raconte qu'Estoret frappait fréquemment les aliénés.

Le fils du témoin assisté à la scène de violence du 3 mars, c'est lui qui a conduit l'accusé de Villers à Compiègne, lorsqu'il a pris la fuite. Estoret, très effrayé, exprimait le regret « de n'avoir pas détaché le cadavre » et dit qu'il avait donné l'eau, avant « l'interpellation du parquet ».

« Voici maintenant la déposition du garde Leclercq, qui a suivi les traces de la voiture d'Estoret dans la marinière. »

Leclercq a procédé, on l'a vu, avec beaucoup de soin, il a suivi soigneusement la piste qu'il avait découverte, et, sans lui, peut-être la disparition du malheureux Appert serait-elle toujours restée mystérieuse.

Je savais bien, dépose-t-il, qu'Appert n'avait pu s'enfuir, comme le prétendait Estoret. Il était trop malade, trop faible pour cela. Aussi, dès que j'eus retrouvé, dans le chemin de Creil, les traces d'un corps qu'on avait traîné et roulé, je pensai qu'Estoret avait tué le fou en cet endroit.

Le garde Cheveau, un vieux soldat à tête énergique et à fine ramette, a son tour commenté sur la conduite de nos témoins de la dans le sillage de pommes de terre, et comment lui-même a recherché et retrouvé le cadavre.

Leclercq, mon camarade, m'avait dit en parlant d'Estoret : « C'est un être d'hommes ! » et il m'avait raconté qu'il avait découvert dans le chemin de Creil.

Je commençai à fouiller dans le sillage, chaque nuit, avec une bêche et une pioche, je rebouchais les trous que je creusais avant que le jour ne parût.

Une nuit, je crus sentir la main du mort. J'assis aussitôt les fouilles que dirigeait Estoret et qui furent naturellement inutiles.

Il était tombé dans le trou, et mon tour, je pris la bêche et découvris le cadavre.

Je lui dis : Voilà votre travail ! Il me répondit : « Je suis perdu ! »

Estoret a dit qu'Appert en lui passant un nez coulant autour de la gorge, et on le jeta hors de la voiture. Puis il a foueté son cheval. Appert a été traîné sur le sol et étranglé. (Sensation prolongée.)

Le garde-champêtre Deblais et le docteur Joly ont assisté les magistrats dans les constatations légales. Ce dernier déclare qu'Appert a été certainement étranglé non avec sa cravate, mais avec la corde qui lui entourait le cou. Estoret répond par une dénégation obstinée à cette déposition accablante.

M. Laurent, interne attaché à l'asile de Clermont déclare que la corde n'a pu être passée autour du cou d'Appert que pendant que le malheureux fou était vivant — Leclercq, Cheveau sont d'ailleurs incapables l'un et l'autre, ajoute-t-il, d'avoir, comme Estoret a semblé l'insinuer, entouré de cette corde le cou du mort.

Après deux ou trois autres dépositions sans intérêt, l'audience est levée à six heures et demie, et renvoyée à demain jeudi pour les témoignages à décharge et les plaidoiries.

Le verdict sera sans doute rendu le soir, mais à une heure assez avancée.

**LA BELLE JARDINIÈRE**

L'autre jour, à propos de la solennité avec laquelle les premières communions ont été célébrées, à Paris, nous avons rencontré deux ou trois grandes maisons de commerce qui se signalent, chaque année, par leur générosité envers les pauvres : La Belle Jardinière et le Petit Saint-Thomas.

Tous les ans, nos lecteurs le savent, les curés de chaque paroisse font des quêtes avec le produit desquelles ils versent les jeunes communiantes dont les parents sont dans le besoin. Mais ce que beaucoup de parents ignorent, c'est qu'un grand nombre de prêtres s'adressent à la Belle Jardinière qui trouve ainsi le moyen de faire une bonne œuvre nouvelle vendant ces vêtements sans bénéfice aucun. Nous voudrions voir cet exemple suivi par tous les ecclésiastiques, et nous connaissons assez les directeurs de la Belle Jardinière pour être certain qu'ils accueilleraient nos demandes avec le plus grand plaisir.

D'ailleurs, nous pouvons l'affirmer sans crainte, car nous avons vu un grand nombre de vêtements ecclésiastiques qui nous ont été offerts, et nous sommes souvent demeurés, sans nous en rendre compte, comme d'un coup d'éclair, à la possession de ces vêtements, et nous nous sommes souvent demandé, sans nous en rendre compte, comment on pouvait établir, à un prix si bas, un habillement d'une qualité hors ligne, d'une coupe irréprochable et d'une solidité de coupe à toute épreuve.

Ne quittons pas le Palais de la rue du Louvre, sans signaler à nos lecteurs deux choses qui ont fait sensation : les parapluies de demi-saison, les vêtements d'alpaga et les bains de mer. Il est impossible d'imaginer rien de plus correct, de plus élégant, de plus distingué.

L'autre jour, à propos de la solennité avec laquelle les premières communions ont été célébrées, à Paris, nous avons rencontré deux ou trois grandes maisons de commerce qui se signalent, chaque année, par leur générosité envers les pauvres : La Belle Jardinière et le Petit Saint-Thomas.

L'autre jour, à propos de la solennité avec laquelle les premières communions ont été célébrées, à Paris, nous avons rencontré deux ou trois grandes maisons de commerce qui se signalent, chaque année, par leur générosité envers les pauvres : La Belle Jardinière et le Petit Saint-Thomas.

L'autre jour, à propos de la solennité avec laquelle les premières communions ont été célébrées, à Paris, nous avons rencontré deux ou trois grandes maisons de commerce qui se signalent, chaque année, par leur générosité envers les pauvres : La Belle Jardinière et le Petit Saint-Thomas.

L'autre jour, à propos de la solennité avec laquelle les premières communions ont été célébrées, à Paris, nous avons rencontré deux ou trois grandes maisons de commerce qui se signalent, chaque année, par leur générosité envers les pauvres : La Belle Jardinière et le Petit Saint-Thomas.

Leclercq, mon camarade, m'avait dit en parlant d'Estoret : « C'est un être d'hommes ! » et il m'avait raconté qu'il avait découvert dans le chemin de Creil.

Je commençai à fouiller dans le sillage, chaque nuit, avec une bêche et une pioche, je rebouchais les trous que je creusais avant que le jour ne parût.

Une nuit, je crus sentir la main du mort. J'assis aussitôt les fouilles que dirigeait Estoret et qui furent naturellement inutiles.

Il était tombé dans le trou, et mon tour, je pris la bêche et découvris le cadavre.

Je lui dis : Voilà votre travail ! Il me répondit : « Je suis perdu ! »

Estoret a dit qu'Appert en lui passant un nez coulant autour de la gorge, et on le jeta hors de la voiture. Puis il a foueté son cheval. Appert a été traîné sur le sol et étranglé. (Sensation prolongée.)

Le garde-champêtre Deblais et le docteur Joly ont assisté les magistrats dans les constatations légales. Ce dernier déclare qu'Appert a été certainement étranglé non avec sa cravate, mais avec la corde qui lui entourait le cou. Estoret répond par une dénégation obstinée à cette déposition accablante.

M. Laurent, interne attaché à l'asile de Clermont déclare que la corde n'a pu être passée autour du cou d'Appert que pendant que le malheureux fou était vivant — Leclercq, Cheveau sont d'ailleurs incapables l'un et l'autre, ajoute-t-il, d'avoir, comme Estoret a semblé l'insinuer, entouré de cette corde le cou du mort.

Après deux ou trois autres dépositions sans intérêt, l'audience est levée à six heures et demie, et renvoyée à demain jeudi pour les témoignages à décharge et les plaidoiries.

Le verdict sera sans doute rendu le soir, mais à une heure assez avancée.

**LA CONFERENCE DE BERLIN**

Berlin, 16 juin.

La première conférence a duré de 2 heures à 3 heures 3/4.

Après l'allocation de bienvenue, le prince de Hohenlobe, s'est occupé des formalités de l'échange des pouvoirs et de la fixation de l'ordre du jour.

La prochaine séance aura lieu demain. Les ministres plénipotentiaires disent ce soir chez M. de Bismarck.

Berlin, 16 juin.

La prochaine réunion de la conférence aura lieu seulement vendredi ou samedi. Les ambassadeurs ont assisté, ce matin à la distribution des prix de l'exposition de pêche.

Rome, 16 juin.

Le *Diritto* dit que l'Angleterre, la France et l'Italie sont déjà tombées d'accord sur la question du tracé de la frontière turco-grecque.

Tout paraît à croire que les autres puissances acceptent la proposition de trois grandes puissances occidentales.

Les difficultés pourront surgir seulement lorsqu'il s'agira de mettre le projet arrêté à exécution.

Rome, 16 juin.

La Chambre des députés a terminé la discussion du budget intérieur.

**LE ROI DE GRÈCE À LONDRES**

Londres, 16 juin, 7 n. 7. s.

Malgré la pluie, le roi de Grèce reçoit un accueil chaleureux dans la Cité. Toutefois, les discours prononcés font craindre une guerre inévitable entre la Turquie et la Grèce.

Londres, 16 juin, 7 n. 7. s.

Henri DENIAU, architecte industriel rue Blanchemaillé, 73, Roubaix.

**FURNIER-DÉLPORTIE** — Cagès et accessoires pour oiseaux. — Grande Rue, 56, Roubaix.

**BULLETIN FINANCIER**  
Paris, 16 juin 1880.

On a